

SCP GENSOLLEN-CROSSE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

81 rue Sainte
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

✉ : SCP GENSOLLEN - CROSSE
Commissaires de justice associés 81
rue Sainte 13007 MARSEILLE.
contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED
BIC : CCBPFRPPMAR
IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646
503

Membre d'une Association de Gestion Agréée
par l'Administration Fiscale.
Le règlement des versements et honoraires par chèque est
accepté

SIRET 38750290900022
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE
FR 173 875 029 09

JUSTICIACTE MARSEILLE

Références à rappeler :

Dossier : 142980
Service : 2
Responsable : BF
/91092-1107

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

COPIE



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :
Emol. Art R444-3 C Com.219.16
Emolument complémentaire.....595.20
Transp. Art A.444-48.....7.67
Total H.T.....822.03
Total TVA164.41
Total Euros TTC986.44



PROCES-VERBAL DE DESCRIPTIF

Société Civile Professionnelle

GENSOLLEN-CROSSE

Commissaires de Justice Associés

81 rue Sainte

13007 - MARSEILLE

Tel : 04.91.33.12.63

contact@justiciacte-marseille.com

LE SIX JUILLET DEUX MILLE VINGT-TROIS

Durée de référence : 60 minutes

SCP GENSOLLEN - CROSSE Commissaires de justice associés 81 rue Sainte 13007 MARSEILLE.

A la requête de

Société anonyme CREDIT LOGEMENT dont le siège social est 50 boulevard de Sébastopol TSA 69001 - 75155 PARIS CEDEX 03, immatriculée au RCS de Paris 302 493 275, agissant poursuites et diligences de son Président du Conseil d'administration en exercice domicilié audit siège en cette qualité.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Thomas D'JOURNO, Avocat au barreau de Marseille, y demeurant 43-45 rue Breteuil 13006 MARSEILLE, qui se constitue sur les présentes poursuites de saisie immobilière et leurs suites,

Elisant domicile en mon étude

AGISSANT EN VERTU

De l'expédition exécutoire d'un jugement réputé contradictoire et ne premier ressort rendu par le Tribunal Judiciaire de Marseille, 3^{ème} Chambre Civile – Section B, en date du 22 mars 2021, préalablement signifié le 14 avril 2021 et revêtu de la formule exécutoire suite à l'obtention du certificat de non appel délivré par la Cour d'appel d'Aix-en-Provence en date du 17 mai 2021

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 23 juin 2023 et resté sans suite à ce jour,

Nous, Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle GENSOLLEN-CROSSE, Commissaires de Justice Associés demeurant 81 rue Sainte à Marseille (13), soussignée,

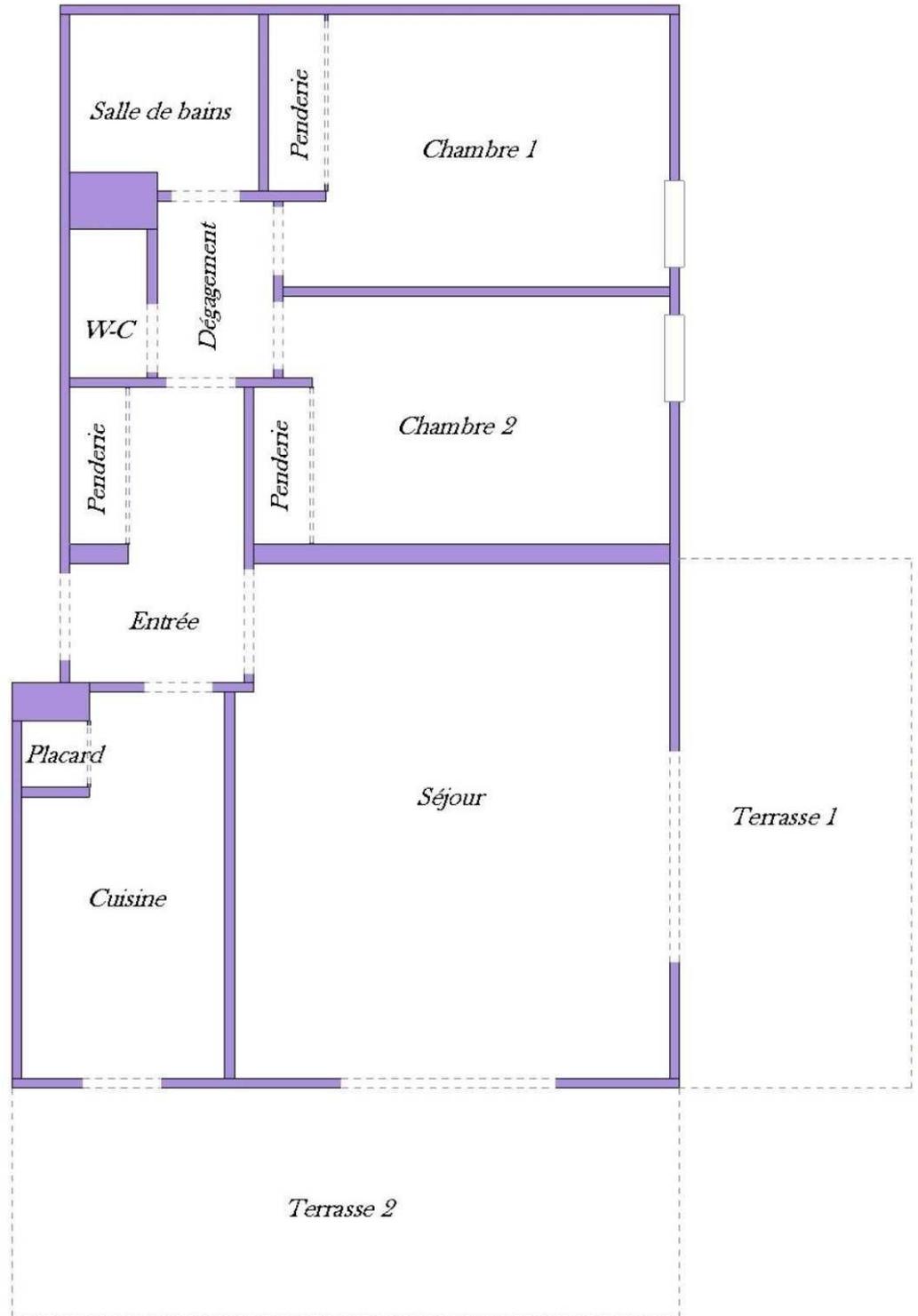
CERTIFIONS NOUS ETRE RENDUE CE JOUR à 10 heures 30, accompagnée de Monsieur Stéphane FOURNIER, Serrurier, de Monsieur Maxime NASRATY Diagnostiqueur, de Messieurs Eric AHNOU et Renaud ANGELINI et Madame Edwige CHEILAN Officiers de police judiciaire en charge de l'assistance aux Commissaires de Justice, **19 avenue de Saint Antoine, Résidence Colline Saint Antoine - Bâtiment C à 13015 MARSEILLE.**

Il s'agit d'une résidence fermée par un portillon et un portail d'accès voitures codés, avec emplacements de stationnement, comprenant plusieurs bâtiments élevés de quatre étages sur rez-de-chaussée.



LOT N° 99 – APPARTEMENT

Il s'agit d'un appartement de type 3 portant le numéro 99, au deuxième étage du bâtiment C, comprenant un hall d'entrée avec placard, une cuisine, un séjour, un dégagement, deux chambres avec placard, une salle de bains, un water-closet et deux balcons.



Nous frappons à la porte de l'appartement en fond de couloir portant le n°99. Une personne se présentant comme étant [REDACTÉ] à laquelle nous déclinons nos identités et l'objet de notre mission, nous laisse entrer et y procéder.

ENTREE

La porte palière est équipée d'une serrure trois points et d'un judas.

La pièce est éclairée en second jour par le salon et la cuisine, elle se prolonge par un couloir desservant les chambres, les toilettes et la salle de bain.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont crépis.

Elle est équipée

- d'un placard à usage de penderie se fermant par deux portes coulissantes, comprenant des étagères avec tringles pour suspendre les vêtements,
- d'un tableau électrique,
- d'un interphone actuellement hors service,
- d'un thermostat pour régler les chauffages.





PIECE PRINCIPALE

La pièce, spacieuse, est éclairée par deux baies vitrées, chacune comprenant deux battants coulissants ouvrant sur une terrasse et protégée à l'extérieur par des volets roulants à commande manuelle.

Son sol carrelé, ses murs et son plafond sont crépis.

Elle est équipée d'un convecteur électrique.



CUISINE

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre ouvrant sur la terrasse latérale et protégée à l'extérieur par un volet roulant à commande manuelle.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont crépis.

Elle est équipée :

- de meubles de cuisine hauts et bas assortis avec façades de couleur noire brillante comprenant des éléments d'électroménager,
- d'un évier à deux bacs en inox avec égouttoir latéral surmonté d'un robinet mitigeur,
- d'un convecteur électrique,
- d'un placard comprenant un chauffe-eau.



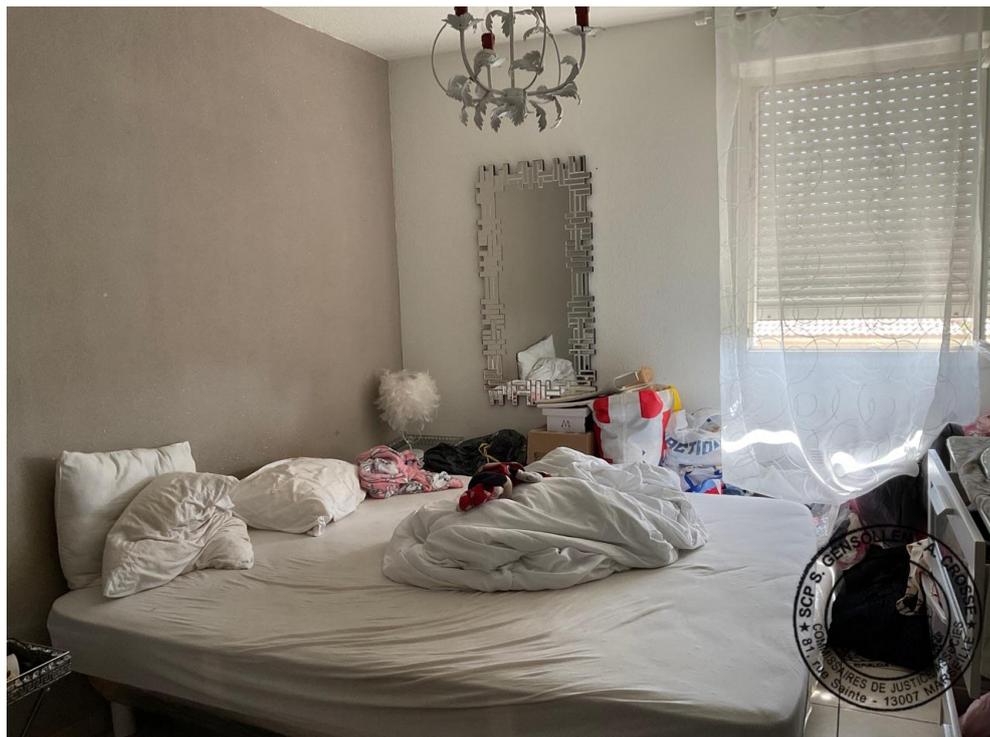
CHAMBRE 1

La pièce est éclairée par une fenêtre à battant unique ouvrant sur l'arrière de l'immeuble, protégée à l'extérieur par des volets roulants à commande manuelle.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont crépis.

Elle est équipée :

- d'un placard de rangement se fermant par deux portes coulissantes toute hauteur, comprenant des étagères et des tringles pour suspendre les vêtements,
- d'un convecteur électrique.



CHAMBRE 2

La pièce est éclairée par une fenêtre à battant unique ouvrant sur l'arrière de l'immeuble, protégée à l'extérieur par des volets roulants à commande manuelle.

Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont crépis.

Elle est équipée :

- d'un placard de rangement se fermant par deux portes coulissantes toute hauteur, comprenant des étagères et des tringles pour suspendre les vêtements,
- d'un convecteur électrique.



SALLE DE BAIN

La pièce est borgne. Son sol est carrelé, ses murs en partie recouverts de carreaux de faïence et pour le surplus crépis, à l'instar du plafond.

La pièce est équipée :

- d'un meuble bas comprenant trois placards et deux vasques surmontées de robinets mitigeurs avec miroir mural et tablette de spots lumineux au-dessus,
- d'une baignoire avec robinet mitigeur, douchette et flexible,
- d'un convecteur électrique.
-

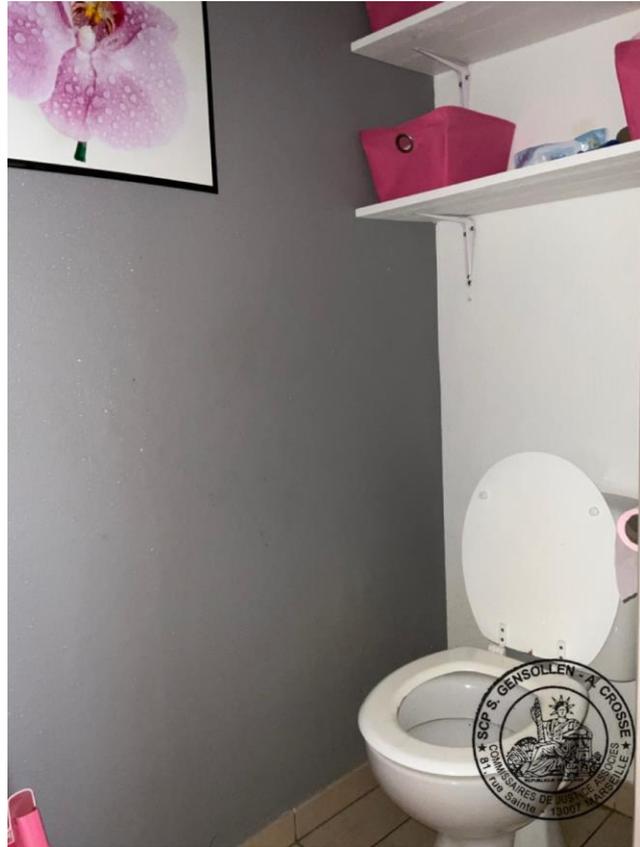
Nous relevons la présence des stigmates d'un dégât des eaux au niveau du plafond au-dessus de la baignoire.



TOILETTES

La pièce est borgne. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont crépis.

Elle est équipée d'un W.C. avec cuvette et abattant, d'un dérouleur de papier toilette et d'étagères murales.



TERRASSE 1

Depuis la pièce principale, nous accédons à une première terrasse ouvrant sur la façade avant de l'immeuble.

Son sol est carrelé, elle est protégée par un garde-corps maçonné ajouré sur chaque côté de panneaux de verre.

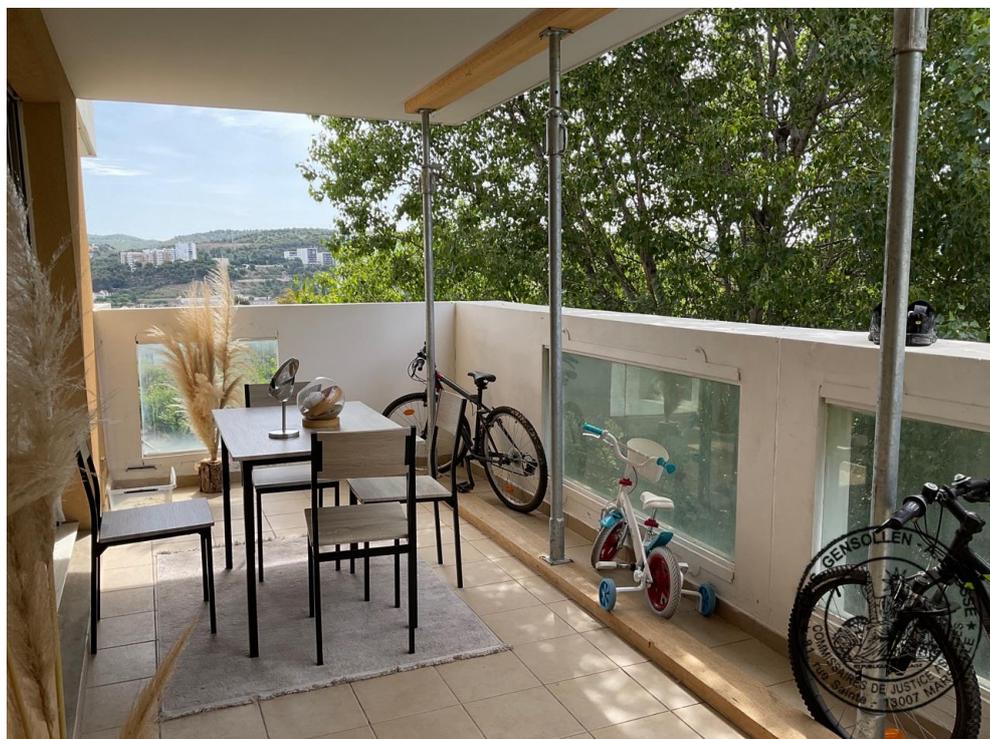


TERRASSE 2

Depuis la pièce principale, nous accédons à une première terrasse ouvrant sur la façade latérale de l'immeuble.

Son sol est carrelé, elle est protégée par un garde-corps maçonné ajouré sur chaque côté de panneaux de verre.

Nous constatons que plusieurs étais ont été posés et le compagnon de [REDACTED] nous déclare que leur pose fait suite à l'affaissement d'une partie de l'immeuble.



LOT N° 157 - EMBLACEMENT DE PARKING

Il s'agit d'un emplacement de parking extérieur, portant le numéro 30 sur le plan et le n°157 sur place, juste à côté de l'entrée du bâtiment C.



TRES IMPORTANT

Les lieux sont actuellement occupés par [REDACTED] suivant bail d'habitation dont seule la première page nous est produite.

Le syndic de copropriété est le cabinet FONCIA, 1 rue Beauvau à MARSEILLE 13001 (Tel.04.91.04.26.00 6 Mail : vieuxport@foncia.fr)

La taxe d'habitation acquittée par [REDACTED] pour 2019 était de 103 €.

Le chauffage est individuel et électrique.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur Maxime NASRATY est annexé au présent. Il stipule une surface Loi Carrez de 66.63 m². Monsieur Maxime NASRATY adressera directement à Maître Thomas D'JOURNO ses diagnostics techniques.

De retour à l'Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations ce jour à 15h30.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de descriptif sur quatorze pages, comprenant dix-sept clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées ainsi que l'apposition de notre sceau, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE.



Sous toutes réserves.

